



Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

À la demande de la Mission permanente d'Israël auprès des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève, le Directeur général a l'honneur de transmettre à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé la déclaration ci-jointe du Gouvernement d'Israël (voir l'annexe).

ANNEXE

**DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT D'ISRAËL
À LA SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

1. La position de l'État d'Israël a toujours consisté à dire qu'un débat et une résolution à motivation politique sur la question de « la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé » n'ont pas leur place dans l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de la Santé. L'Assemblée de la Santé ne devrait pas évoquer la situation sanitaire d'une population dans un conflit donné puisqu'elle ne relève pas de la santé publique en général. L'Assemblée de la Santé n'est pas la tribune où l'on doit passer en revue les éléments d'un conflit en cours, ni le lieu où l'on doit se prononcer sur des questions politiques.

2. La situation sanitaire du territoire palestinien, qui est en amélioration constante comme en témoignent plusieurs indicateurs, et le fait que tous les résidents du plateau du Golan ont accès à des services médicaux de grande qualité au même titre que tous les autres résidents d'Israël, ne font que corroborer l'idée que l'Assemblée mondiale de la Santé devrait plutôt porter son attention et ses ressources financières limitées sur les régions dans lesquelles sa participation est véritablement nécessaire et très attendue.

3. Cela vaut d'autant plus au regard de la situation qui ne cesse de se dégrader en Syrie, en particulier la situation sanitaire de la population, et de la destruction incompréhensible dont font l'objet les établissements de santé publique du pays. L'État d'Israël considère que le débat récurrent de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la « situation sanitaire dans le Golan syrien occupé » est un exemple absurde d'utilisation cyniquement abusive de l'ordre du jour de l'Assemblée et de dilapidation des ressources limitées de l'Organisation mondiale de la Santé ; en conséquence, il n'y contribuera pas.

= = =